



ETUDE PRENORMATIVE SUR LES PERFORMANCES DES PANNEAUX A BASE DE BOIS SOUS CHARGE CONCENTREE SELON NF EN 12871

La révision du DTU 51.3 relatif aux ouvrages de planchers à base de bois, a mis en évidence la nécessité de prendre en compte la justification sous charge concentrée en fonction de la catégorie d'usage du plancher conformément aux règles Eurocode. Ceci n'étant pas réalisable par une approche « entièrement calcul » fiable et calibrée, cette étude a permis le calage et la validation de modèles de comportements mécaniques des panneaux à base de bois usuellement utilisés en plancher. Pour cela, elle s'appuie sur une très importante campagne d'essais selon notamment la norme EN 12 871. Ce travail constitue la base technique nécessaire à l'élaboration de règles de moyens à introduire dans le DTU 51.3.

PRE-STANDARDISATION ASSESSMENT OF WOOD-BASED PANELS UNDER CONCENTRATED LOAD ACCORDING TO EN 12871

The revision of the DTU 51.3 (wood-based flooring) highlighted the need to take into account the concentrated load in the design depending on the category of use of the floor in accordance with Eurocode rules. As this is not achievable with a reliable and calibrated "fully calculation" approach, this study allowed the calibration and the validation of models describing the mechanical behavior of wood-based panels usually used in flooring. For this, it relies on a very huge tests campaign based on the standard EN 12871. This work is the necessary technical background to develop rules to be introduced in the DTU 51.3.

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr.

FINANCEMENT



Le CODIFAB, devenu Comité Professionnel de Développement Economique par décret en conseil d'Etat en 2009, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, FIBC, UFC, UFME, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.

Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 Décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.